

Directive

Dénomination des zones d'affectation, saisie et représentation des géodonnées

Avril 2025

Table des matières

Table des matières	3
Versions	4
Liste des abréviations	5
I. But	6
II. Bases légales	7
III. Compétences et responsabilités	7
IV. Structure générale des plans d'affectation des zones (PAZ)	8
V. Dénomination des zones	9
1. Affectations principales (dénominations ARE)	9
2. Dénomination cantonale	9
3. Désignation complémentaire communale	9
4. Degré de sensibilité au bruit	9
VI. Saisie des données	10
1. Saisie des géodonnées du PAZ	10
1.1. Première étape	10
1.2. Deuxième étape	11
Saisie des géodonnées de l'affectation primaire et des zones superposées	11
Saisie des données des périmètres	12
2. Saisie des géodonnées du plan des modifications	13
VII. Contenu contraignant et contenu indicatif	14
VIII. Contraintes de saisie	14
1. Recouvrement intégral du périmètre	14
2. Non-superposition de contenu	14
3. Colinéarité des polygones entre eux	14
4. Colinéarité des polygones avec les limites des biens-fonds	15
5. Arc et polygones multiples	15
6. Cohérence du type de zone avec la classe d'entités	15
IX. Représentation des plans	16
1. Types de plans	16
2. Informations à afficher sur les plans	16
2.1. Eléments des plans	16
2.2. Données affichées	18
3. Modèle de représentation cantonal	20
3.1. Affectations primaires sur les plans de détail des zones à bâtir secteur	20
3.2. Affectations primaires sur le plan général	24
3.3. Zones superposées	25
3.4. Périmètres	27
3.5. Contenu linéaire	28
3.6. Contenu ponctuel	29
3.7. Contenu indicatif	30
4. Représentation des plans d'affectation communaux	32
X. Contrôle et calcul de dimensionnement	33
1. Outil en ligne de contrôle des géodonnées du PAZ « CheckerPAZ »	33
2. Outil de calcul de dimensionnement des zones à bâtir et génération du plan des réserves CalculDim	33
XI. Livraison et format des géodonnées	34
1. Géodonnées du PAZ	34
2. Géodonnées du plan des modifications	34

Versions

Version	Modifications
Novembre 2020	Version initiale
Juillet 2021	<p>§ VI 5 chiffres sur schéma de saisie</p> <p>§ Erreur ! Source du renvoi introuvable. Schéma zone rouge</p> <p>§ Erreur ! Source du renvoi introuvable. Schéma limite forestière</p> <p>Suppression chapitre ERE</p> <p>§ IX.2.1 Ajout périmètre superposés dans légende</p> <p>§ IX.3.4 Périmètres avec hachures blanches (622 et 631) / Ajout du périmètre de développement / modification 521c</p> <p>§ IX.4 Schéma corrigé (5 chiffres au lieu de 4)</p> <p>§ 0 geopackage ajouté</p> <p>Annexe A : Ajout du type « 692 Périmètre de développement », Modification code VS « 199 Autre zone à bâtir », « 499 Autre zone », « 599 Autre zone superposée », « 699 Autre périmètre ».</p> <p>Annexe B : ajout d’attributs, notamment TYPE_COMM.INDECE_UTIL_MIN et TYPE_COMM.INDECE_UTIL_MAX</p>
Septembre 2021	§0 ajout condition homologation
Mai 2024	Modification Annexe B : Ajouts d’attributs dans la classe d’entités ALIGNEMENT et CONTENU_PONCTUEL
Mars 2025	<p>Modification du modèle de données du PAZ (Annexe B)</p> <p>Modification de l’annexe A</p> <p>Ajout du modèle de données des modifications du PAZ (Annexe C)</p> <p>Modifications de la description de saisie des données</p> <p>Modification du modèle de représentation</p> <p>Online checker</p>

Liste des abréviations

Abréviation	Description
Cadastre RDPPF	Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière
CCDT	Concept cantonal de développement territorial
DSB	Degré de sensibilité au bruit
ERE	Espace réservé aux eaux
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LcAT	Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LGéo	Loi fédérale sur la géoinformation
MGDM	Modèle de géodonnées minimal de la Confédération
MGMPA	Modèle de géodonnées minimal de la confédération pour les plans d'affectation
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
ARE	Office fédéral du développement territorial
OGéo	Ordonnance sur la géoinformation
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit
PAZ	Plan d'affectation des zones
PDc	Plan directeur cantonal
RCCZ	Règlement communal de constructions et de zones
SDT	Service du développement territorial

Le présent document a pour but de fournir toute explication utile pour harmoniser la dénomination des zones d'affectation, ainsi que pour la saisie et la représentation des géodonnées liées aux plans d'affectation des zones (PAZ).

Ce document est téléchargeable sur www.vs.ch/sdt.

L'importance des données spatiales ne cesse de croître car nombre de décisions, qu'elles soient d'ordre politique, économique ou même privé, sont prises sur la base d'information géographique.

C'est dans ce contexte qu'entre en vigueur la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et son ordonnance, ainsi que son pendant cantonal.

Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LcGéo)

Art. 5 Géodonnées de base et géométadonnées

3 Les services visés à l'article 7 peuvent émettre des dispositions et des recommandations techniques relatives aux géodonnées de base ainsi qu'aux géométadonnées. Celle-ci ne sont applicables qu'après validation par le service en charge de la géoinformation.

Selon cette législation, le Canton a défini les rôles et responsabilités de chacun des fournisseurs de géodonnées : qui saisit et met à jour les données, qui en est le propriétaire et qui y a accès.

Au travers de cette directive, c'est l'harmonisation des données et de la représentation des plans d'affectation des zones qui est rendue possible par la définition de dénominations cantonales découlant de celles définies au niveau fédéral, ainsi que par la structuration et l'homogénéisation des géodonnées. Cette harmonisation permettra d'offrir une vision d'ensemble au travers d'outils d'information géographique, de réaliser des statistiques comparables à l'échelle du canton du Valais et du pays et facilitera le travail de réalisation et d'analyse des PAZ.

I. But

La présente directive doit permettre l'harmonisation des dénominations des zones d'affectation sur les PAZ pour toutes les communes valaisannes.

Ce document indique comment les géodonnées du PAZ s'inscrivent dans les modèles minimaux – domaine n° 73 des plans d'affectation de l'ARE (MGMPA), en définissent la structure, la méthode et les contraintes de saisie.

Ces directives s'appliquent pour l'élaboration des PAZ (révisions globales ou modifications partielles) conformément à la LAT révisée du 1^{er} mai 2014 et au plan directeur cantonal (PDc).

II. Bases légales

- Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation
- Ordonnance fédérale du 21 mai 2008 sur la géoinformation
- Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LcGéo) du 10 mars 2016
- Ordonnance sur l'information géographique du 29 juin 2006
- Modèles de géodonnées minimaux, domaine "Plan d'affectation" – documentation du modèle du 16 février 2017, Office fédéral de développement territorial (ODT)
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979
- Décision concernant l'adoption du concept cantonal du développement territorial (CCDT) du 11 septembre 2014
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) du 23 janvier 1987
- Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 1er avril 1987

III. Compétences et responsabilités

La saisie des géodonnées du PAZ est de compétence communale. Le service du développement territorial (SDT) est le service spécialisé du canton pour la surveillance et le contrôle de la qualité de ces géodonnées (cf. LcGéo art. 7 al.2) et leur intégration dans une base de données cantonale.

Dans la procédure d'homologation du plan de zone, la commune est responsable de la concordance entre les géodonnées du PAZ transmises et les plans correspondants fournis au canton. De plus, les géodonnées du PAZ transmises par la commune doivent être conforme à la présente directive.

D'autre part, la commune est responsable de la concordance des géodonnées du plan des modifications avec les géodonnées du projet du PAZ transmises.

IV. Structure générale des plans d'affectation des zones (PAZ)

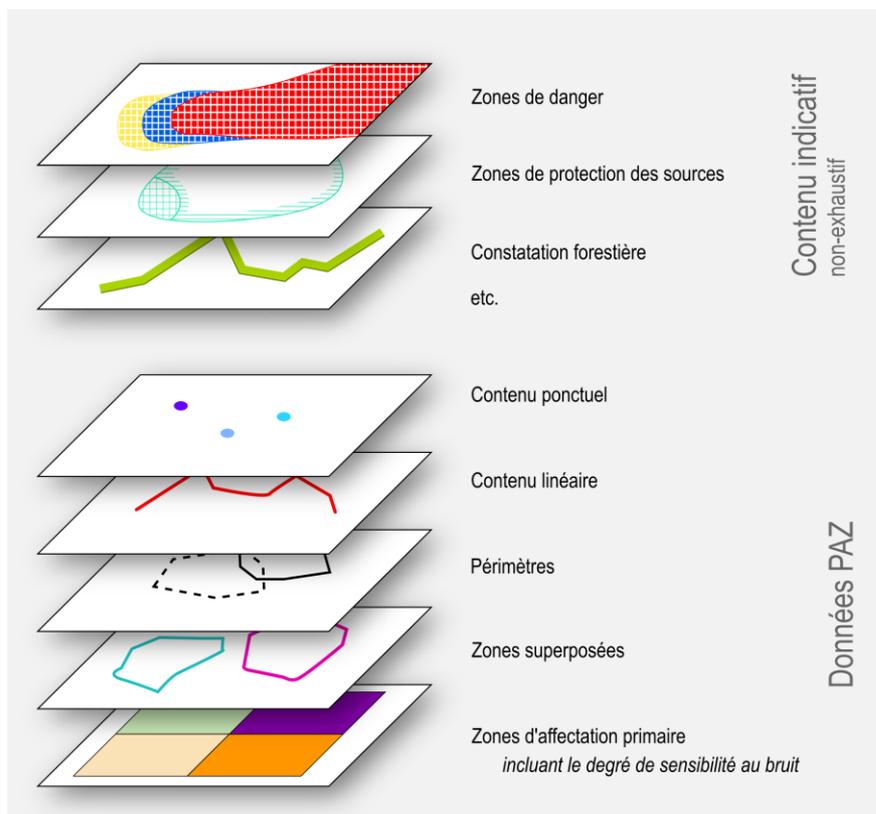


Figure 1 : Structure des données du PAZ et superposition des géométries

Selon les modèles de géodonnées minimaux de la Confédération, le PAZ doit notamment contenir les éléments suivants :

- Zones d'affectation primaire : l'ensemble des zones d'affectation primaire décrit la totalité du territoire de la commune. Pour chaque portion du territoire, une affectation primaire doit être définie (p. ex. zone d'habitation, zone agricole 1).
- Zones d'affectation superposées : les zones d'affectation superposées sont des zones qui se superposent aux zones d'affectation primaire, p. ex. les zones de protection de paysage qui se superposent à une zone agricole.
- Périmètres superposés : les périmètres définis dans le PAZ qui ne sont pas des zones d'affectation, p. ex. un périmètre à aménager.
- Contenus linéaires : les éléments qui comprennent les définitions linéaires dans le PAZ, p. ex. les alignements architecturaux.
- Contenus ponctuels : les éléments qui comprennent les définitions ponctuelles dans le PAZ.

Pour tous les autres éléments du PAZ qui n'ont qu'un caractère indicatif (notamment, les zones de danger, les zones de protection des sources ou la limite de la forêt), les dispositions et les modèles spécifiques doivent être appliqués.

Le modèle de données cantonal du PAZ est décrit dans l'annexe B. Celui-ci décrit la structure de la base de données du PAZ ainsi que les relations entre les tables et classes d'entités.

V. Dénomination des zones

Selon la LAT, quatre affectations primaires sont définies : les zones à bâtir (art. 15 LAT), les zones agricoles (art. 16 LAT), les zones à protéger (art. 17 LAT) et les autres zones (art. 18 LAT).

1. Affectations principales (dénominations ARE)

Les affectations principales sont les affectations définies par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans les modèles de géodonnées minimaux. Elles sont utilisées, notamment, pour permettre de réaliser des statistiques harmonisées et comparables à l'échelle de la Suisse (par ex. la statistique des zones à bâtir). Les différentes zones se fondent sur les bases légales. Elles sont décrites dans la colonne « Dénomination ARE » de l'annexe A.

2. Dénomination cantonale

Les dénominations des zones définies par le canton (cf. annexe A) sont à respecter strictement. Elles sont nécessaires à l'harmonisation des zones d'affectation dans les PAZ, les SIG, le cadastre RDPPF ainsi que dans la statistique fédérale.

3. Désignation complémentaire communale

La commune peut, le cas échéant, compléter la dénomination cantonale afin de préciser l'affectation de la zone avec une spécificité ou un lieu-dit, par exemple : Zone d'habitation de moyenne densité, ou encore Zone d'activités touristiques des Monts.

Un complément communal ne doit être défini que si des dispositions différentes du RCCZ s'appliquent à des zones d'une même dénomination cantonale. Si la commune définit un complément, elle doit également définir une abréviation pour la zone.

Tableau 1 : Illustration schématique du complément communal de dénomination

<i>Dénomination cantonale</i>		<i>Complément communal</i>		<i>Libellé de la zone dans le RCCZ</i>
Zone d'habitation	+	de moyenne densité	=	<i>Zone d'habitation de moyenne densité</i>
Zone industrielle	+	des Grands-Prés	=	<i>Zone industrielle des Grands-Prés</i>
Zone vieille ville	+	de Sion	=	<i>Zone vieille ville de Sion</i>
Zone d'activités touristiques	+	des Monts	=	<i>Zone d'activités touristiques des Monts</i>

< définition obligatoire > *< optionnel >*

4. Degré de sensibilité au bruit

Pour chaque type de zone communal, un degré de sensibilité au bruit est défini au niveau de la table TYPE_COMM.

VI. Saisie des données

1. Saisie des géodonnées du PAZ

Les géodonnées du PAZ sont structurées dans une base de données relationnelle. Cette base de données est décrite dans le modèle de données de l'annexe B.

Afin de saisir les données du PAZ de manière conforme aux relations entre les tables, 2 étapes sont nécessaires.

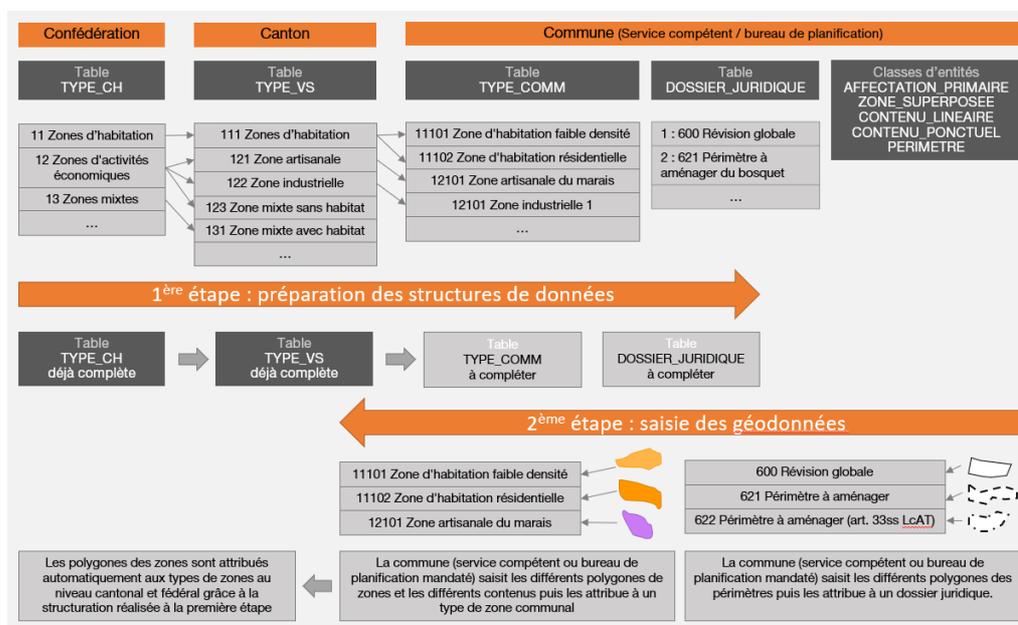


Figure 2 : Schéma de la saisie des géodonnées du PAZ en 2 étapes

Afin d'utiliser une base de travail conforme à la directive, une geodatabase vide au format ESRI ou geopackage peut être téléchargée sur le site internet du SDT www.vs.ch/sdt.

1.1. Première étape

Préparation des types de zones communaux

La préparation de la liste des types de zones communaux constitue la première étape de la saisie des géodonnées du PAZ. Elle assure que les types de zones communaux puissent être saisis et attribués correctement aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Selon le modèle de géodonnées (voir annexe B), les types de zones communaux sont saisis dans la table TYPE_COMM. Chaque type de zone est décrit selon l'exemple du tableau suivant.

Tableau 2 : Exemple de saisie de données dans la table TYPE_COMM qui liste les types de zone communaux.

Code commune	Code canton	Désignation du type communal	Abréviation	Degré sensibilité bruit	...
GID	REF_TYPE_VS	TYPE_COMM	ABREV_COMM	DS	...
11101	111	Zone d'habitation moyenne densité	H50	DS2	...
11102	111	Zone d'habitation forte densité	H70	DS2	...
12201	122	Zone industrielle des Grands-Prés (DS IV)	ZI	DS4	...
...

Le code cantonal (champ REF_TYPE_VS de la table TYPE_COMM) se réfère au numéro de liste de l'annexe A.

Le code communal (champ GID de la table TYPE_COMM) est un code à 5 chiffres qui doit commencer par les 3 premiers chiffres du code cantonal et se terminer par 2 chiffres correspondant à l'itération du type de zone communal spécifique.

Préparation des types de périmètres superposés

Selon le modèle de géodonnées (voir annexe B), les différents types de périmètres superposés sont listés dans la table DOSSIER_JURIDIQUE. Chaque type de périmètre est décrit selon l'exemple du tableau suivant.

Tableau 3 : Exemple de saisie de données dans la table DOSSIER_JURIDIQUE qui liste les types de périmètres.

GID	Type de périmètre	Commune	Localisation	Titre officiel	Abréviation
GID	TYPE	COMMUNE	LOCALISATION	TITRE_OFFICIEL	ABREVIATION
1	600	XXX	XXX	Révision globale	600 RG
2	631	XXX	Planards	Périmètre avec 2ème étape d'équipement des Planards	631 Planards
3	621	XXX	Combe	Périmètre à aménager de la Combe	621 Combe
4	622	XXX	Pras	Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT) des Pras	622 Pras
...

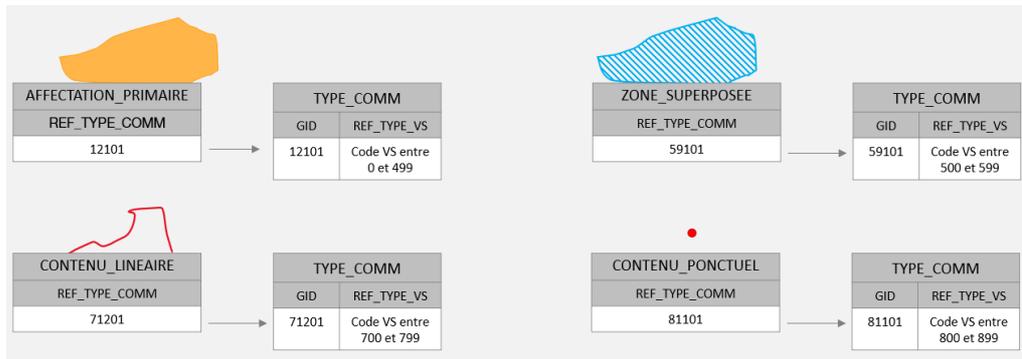
1.2. Deuxième étape

Saisie des géodonnées de l'affectation primaire et des zones superposées

La condition préalable à la saisie des géodonnées au niveau communal est que la table TYPE_COMM qui contient tous les types de zones au niveau communal soit complètement remplie comme décrit dans le chapitre VI.1.1.

Les polygones des zones sont digitalisés puis attribués à un type de zone communal. Ceci est réalisé en renseignant l'attribut REF_TYPE_COMM de la classe d'entités

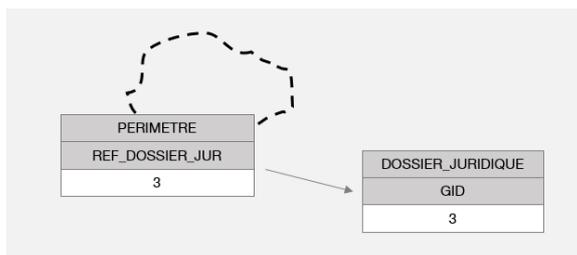
AFFECTATION_PRIMAIRE, ZONE_SUPERPOSEE, CONTENU_LINEAIRE ou CONTENU_PONCTUEL en référence au GID correspondant au type de zone respectif de la table TYPE_COMM.



La digitalisation des polygones doit être conforme aux contraintes décrites dans le chapitre VIII.

Saisie des données des périmètres

Les périmètres sont saisis de manière analogue aux polygones de l'affectation primaire et des zones superposées, mais ils ne se réfèrent non pas à la table TYPE_COMM, mais à la table DOSSIER_JURIDIQUE. C'est-à-dire, que l'attribut REF_DOSSIER_JUR de la classe d'entités du polygone saisi doit correspondre au GID de la table DOSSIER_JURIDIQUE



2. Saisie des géodonnées du plan des modifications

Les modifications apportées au projet de PAZ par rapport au PAZ en force doivent être saisies sous forme de géodonnées et représentées sur un plan. Le plan doit afficher l'emplacement des numéros des modifications. Les autres informations des modifications seront transmises uniquement sous forme de géodonnées. Le modèle de données de ces modifications est disponible dans l'annexe C. La liste des champs à remplir ainsi que les relations entre les tables y sont définies.

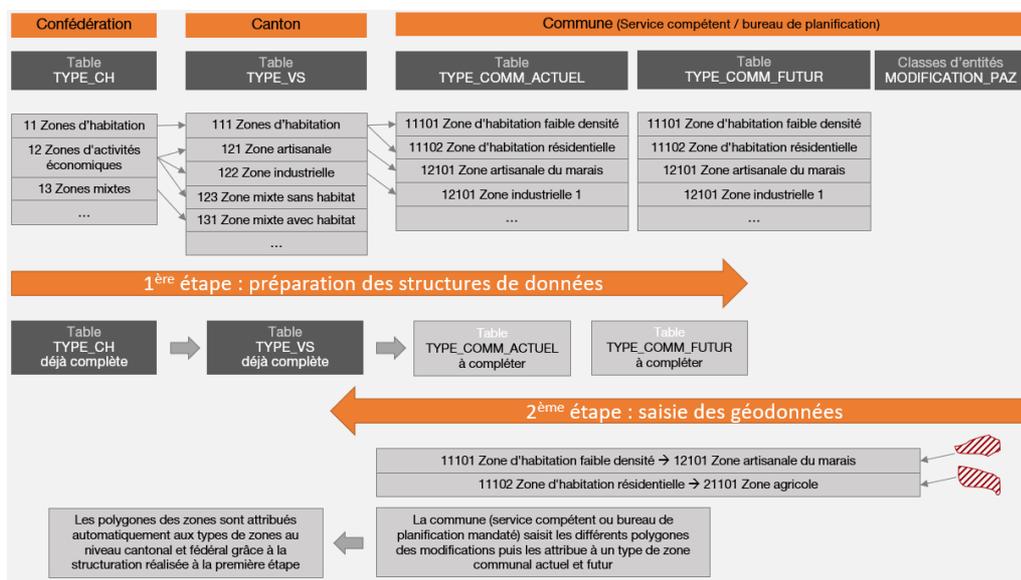
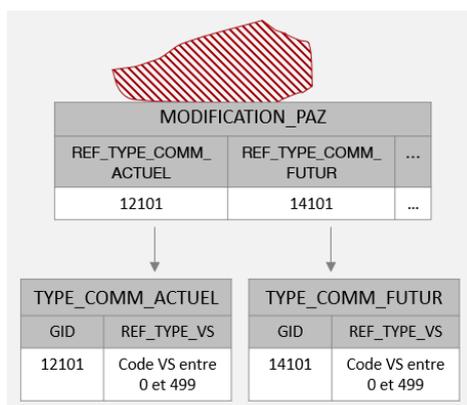


Figure 3 : Schéma de saisie des géodonnées du plan des modifications du PAZ

De manière analogue au PAZ, les géodonnées du plan des modifications doivent être saisies en 2 étapes. Tout d'abord, les tables des types de zones communaux actuels et futurs seront complétées, puis vient la saisie des polygones des modifications de l'affectation primaire, ainsi que les informations respectives pour chaque polygone.



Afin d'utiliser une base de travail conforme à la directive, une geodatabase vide au format ESRI ou geopackage peut être téléchargée sur le site internet du SDT www.vs.ch/sdt.

VII. Contenu contraignant et contenu indicatif

Les contenus de documents graphiques (p. ex. carte avec les délimitations des zones) des plans d'affectation peuvent avoir différentes forces obligatoires.

- Le contenu contraignant est défini par le plan d'affectation des zones. Il est opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement du territoire.
- Le contenu indicatif est défini dans le cadre d'une autre procédure. Il n'est pas opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement du territoire.

VIII. Contraintes de saisie

1. Recouvrement intégral du périmètre

Selon l'art. 11 al. 1 LcAT, *[les communes établissent pour l'ensemble du territoire communal un plan d'affectation des zones ...]*. Ceci sous-entend que les polygones de la classe d'entité « AFFECTATION_PRIMAIRE » recouvrent la totalité du périmètre de la révision, soit la limite communale pour les révisions globales ou le périmètre de la modification partielle. Il ne peut donc pas y avoir de vide pour cette classe d'entités à l'intérieur du polygone du périmètre respectif.

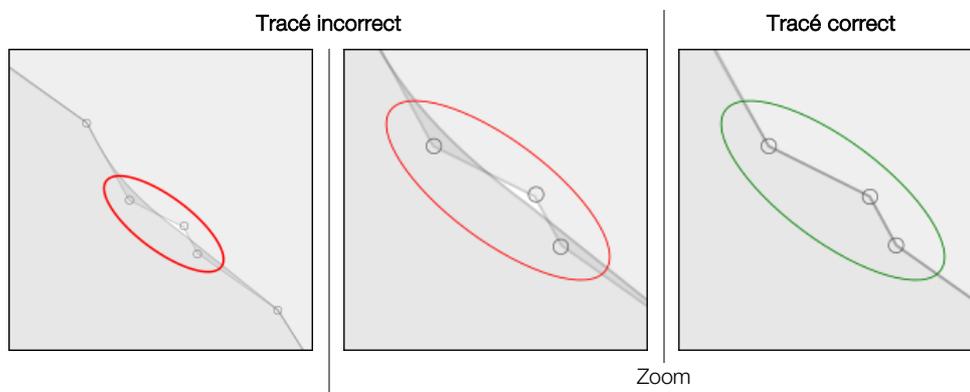
2. Non-superposition de contenu

La superposition de polygones de la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE est exclue.

La superposition est permise au sein-même des classes d'entités ZONE_SUPERPOSEE et PERIMETRE.

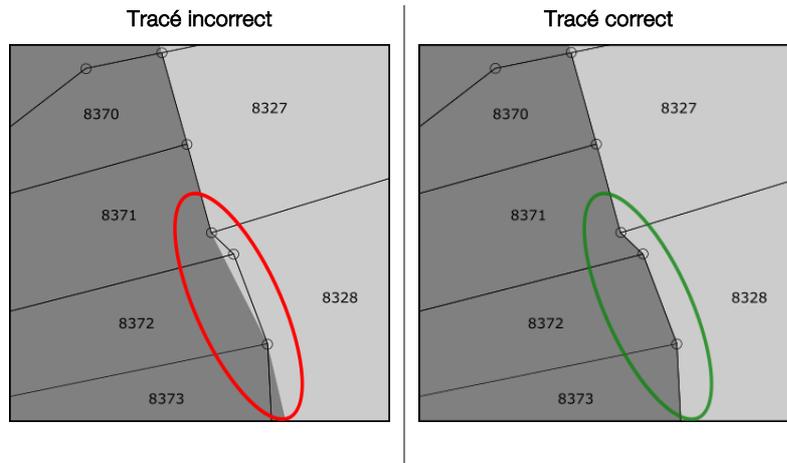
3. Colinéarité des polygones entre eux

Les polygones de la classe d'entités AFFECTATION_PRIMAIRE doivent obligatoirement être colinéaires.



4. Colinéarité des polygones avec les limites des biens-fonds

Dans le cas de la proximité d'une limite de zone avec une limite de bien-fonds, la colinéarité avec le parcellaire de la mensuration officielle doit être respectée.



5. Arc et polygones multiples

Les arcs et les polygones multiples ne sont pas acceptés.

6. Cohérence du type de zone avec la classe d'entités

Le type zone cantonale doit être cohérent avec la classe d'entités respective selon les contraintes suivantes :

- Code cantonal de 0 à 499 pour l'affectation primaire
- Code cantonal de 500 à 599 pour les zones superposées
- Code cantonal de 700 à 799 pour les contenus linéaires
- Code cantonal de 800 à 899 pour les contenus ponctuels

IX. Représentation des plans

La ligne directrice pour la représentation des plans décrite dans ce document vise à harmoniser la représentation des géodonnées entre les plans d'affectation communaux et les cartes du géoportail cantonal.

1. Types de plans

Selon la taille des territoires communaux et la densité des informations, les plans peuvent être présentés selon les configurations suivantes :

1. La totalité des contenus peut être reportée sur un seul document à l'échelle 1 : 2'000.
2. La totalité des contenus ne peut pas être présentée de manière détaillée sur un seul plan. Dans ce cas, un plan général à l'échelle 1 : 10'000 ainsi que plusieurs plans selon les secteurs de zone à bâtir à l'échelle 1 : 2'000 sont à réaliser
3. Au besoin, le report des contenus indicatifs (p. ex. dangers naturels, protection des sources, etc.) peut faire l'objet d'un document distinct. Dans ce cas, un renvoi vers le plan de détail est à mentionner au niveau de la légende.

Le choix de la configuration est défini par le service communal ou son mandataire en considérant la lisibilité des informations comme critère principal.

2. Informations à afficher sur les plans

2.1. Eléments des plans

Tous les plans d'affectation doivent contenir au minimum les éléments suivants :

- un cartouche au format A4 contenant :
 - o Titre
 - o Sous-titre
 - o Nom de la commune
 - o Dates :
 - Version
 - Validation du conseil municipal
 - Validation de l'assemblée primaire ou du conseil général
 - o Emplacement vide pour le sceau d'homologation par le Conseil d'Etat
 - o Sceaux et signatures communaux
 - o Source des données représentées
 - Date et no du contrôle « CheckerPAZ »
 - Date et no du calcul « CalculDim »
 - Date et source du fond de plan
 - Mention : « La Commune atteste que les géodonnées du PAZ représentées sur ce plan correspondent exactement aux données utilisées pour le contrôle CheckerPAZ et le calcul CalculDim mentionné avec la date et le no correspondant.»
- légende pour les types d'affectations classifiée par groupes (voir annexe A). Pour des raisons de dimensions, la légende ne doit pas obligatoirement être placée dans le cartouche A4. Les groupes à faire figurer dans la légende sont les suivants :
 - o zones à bâtir
 - o zones agricoles
 - o zones à protéger
 - o autres zones
 - o zones superposées
 - o périmètres superposés
 - o contenus linéaires
 - o contenus indicatifs
- flèche du nord
- échelle

- coordonnées ou graticules autour du plan
- dans le cas d'un report des contenus indicatifs sur un autre plan, mention d'un renvoi sur le plan général dans la légende des zones à bâtir

Titre Sous-titre Echelle 1 : XXXX		N 	 Commune de XXX
Légende			
Contenu contraignant opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement		Contenu indicatif non opposable aux tiers dans le cadre de la procédure d'aménagement	
Zones à bâtir 	Zones superposées 		
Zones agricoles 	Périmètres superposés 		
Zones à protéger 	Contenu linéaire 		
Autres zones 	Contenu ponctuel 		
Approuvé par le conseil municipal			
Président-e		Secrétaire	
Approuvé par l'assemblée primaire / le conseil général			
Président-e		Secrétaire	
Homologué par le Conseil d'Etat	N° CheckerPAZ	<i>N° CheckerPAZ</i>	<i>date</i>
	N° CalculDim	<i>N° CalculDim</i>	<i>date</i>
	Plan cadastral	Mensuration officielle VS	<i>date</i>
	La commune atteste que les géodonnées du PAZ représentées sur ce plan correspondent exactement aux données utilisées pour le contrôle CheckerPAZ et le calcul CalculDim mentionné avec la date et le no correspondant.		
Version	<i>date</i>		

Figure 4 : Exemple de cartouche. Dans le cas d'une légende de grande taille, celle-ci peut être déplacée en dehors du cartouche.

2.2. Données affichées

Les plans doivent présenter les informations pertinentes pour la commune et les secteurs spécifiques. Au vu des spécificités communales, mais également selon l'échelle et la densité des contenus, la liste des informations (couches SIG) à afficher ne peut être définie de manière exhaustive. Le tableau suivant liste les informations pertinentes à afficher. Les communes et leurs mandataires peuvent, selon les particularités locales, adapter la liste des couches et ajouter des informations tout en conservant toutes les informations obligatoires.

Tableau 4 : Liste non exhaustive des couches à afficher sur les plans d'affectation. L'ordre des couches dans ce tableau correspond au niveau d'affichage dans le SIG. • obligatoire, - ne pas afficher, •/- affichage à choix selon la visibilité, * élément facultatif

Nom de la couche	Type de donnée	Remarque	Plan général 1 : 10'000	Plan de détail des zones à bâti 1 :2'000	Plan de report des contenus indicatifs
Biens-fonds	Fond de plan	Avec no de parcelle, provenant de la mensuration officielle	-	•	•
Limites communales	Fond de plan	Avec cache blanc transparent pour les zones hors commune	•	•	•
Voies de communication historiques d'importance nationale	Contenu indicatif		•/-	•/-	•
Voies de communication historiques d'importance régionale et locale	Contenu indicatif		•/-	•/-	•/-
Patrimoine bâti : objets classés et protégés	Contenu indicatif		•/-	•/-	•
Secteurs archéologiques	Contenu indicatif		•/-	•/-	•
Zones de danger	Contenu indicatif	géologiques, nivo-glaciaires, hydrologiques	•/-	•/-	•
Espace réservé aux eaux	Contenu indicatif		•/-	•/-	•
Limite de la forêt	Contenu indicatif	Constatation définitive de la forêt à l'intérieur et à proximité de la zone à bâti	•/-	•	•

Nom de la couche	Type de donnée	Remarque	Plan général 1 : 10'000	Plan de détail des zones à bâti 1 : 2'000	Plan de report des contenus indicatifs
Zones de protection des eaux souterraines et des eaux (Ao)	Contenu indicatif	Les zones et périmètres de protections des eaux souterraines et les secteurs Ao de protections des eaux (y compris les zones provisoires de protection)	•/-	•/-	•
Corridor ORNI		Tracé des lignes à haute tension	•/-	•/-	•
Contenus ponctuels	Données du PAZ		•	•	•
Contenus linéaires	Données du PAZ		•	•	-
Bâtiments	Données du PAZ		-	•	•
Périmètres superposés	Données du PAZ		•	•	-
Zones superposées	Données du PAZ		•	•	-
Affectations primaires selon types ARE	Données du PAZ		•	-	-
Affectations primaires selon symbologie communale	Données du PAZ		-	•	-
Zones à bâtir	Données du PAZ	Simplification (grisé) avec renvoi vers le plan général au niveau de la légende	-	-	•
Swiss Map Vector 10	Fond de plan	Données vectorielles nécessaires (topographie, noms géographiques, etc.) pour une bonne lisibilité	•	•/-	-

3. Modèle de représentation cantonal

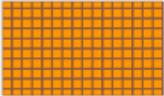
Le modèle de représentation décrit dans ce chapitre est destiné à la publication des plans papier, mais est harmonisé pour la représentation des données numériques.

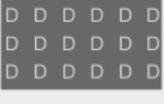
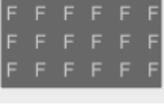
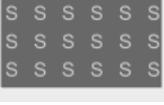
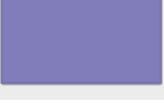
Pour chaque dénomination cantonale, une représentation graphique est définie. Les tableaux des chapitres suivants décrivent de manière détaillée la symbologie de chaque type de zone cantonale.

3.1. Affectations primaires sur les plans de détail des zones à bâtir secteur

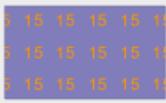
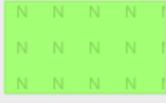
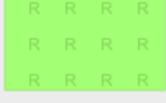
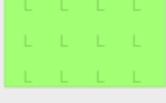
Les symbologies décrites dans le Tableau 4 sont les bases de la représentation des plans de détail des zones à bâtir (1 : 2'000) pour la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE.

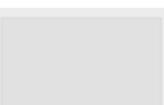
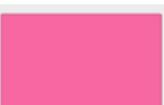
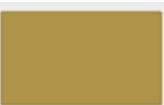
Tableau 5 : Symbologie de la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE selon les types de zone cantonales (cf. annexe A) pour les plans de détail des zones à bâtir (1 : 2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
111 Zone d'habitation		Remplissage uni Contour	R : 255/150/0 C : 219/128/0	Épaisseur C : 0.4
Pas 112 Zone de maintien du bâti existant		Remplissage uni Hachures Contour	R : 255/150/0 H : 137/90/68 C : 137/90/68	Angles H : 0°/90° Épaisseur / Séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.4
121 Zone artisanale		Remplissage uni Contour	R : 202/122/245 C : 164/99/199	Épaisseur C : 0.4
122 Zone industrielle		Remplissage uni Contour	R : 132/0/168 C : 108/0/138	Épaisseur C : 0.4
123 Zone mixte sans habitat		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 156/156/156 C : 164/99/199	Angle H : 45° Épaisseur H / séparation H : 2.5/5 Épaisseur C : 0.4
124 Zone centre d'achat		Remplissage uni Contour	R : 112/68/137 C : 85/52/105	Épaisseur C : 0.4
125 Zone d'activités économiques destinée à une IVDM		Remplissage uni Hachures Contour	R : 202/122/245 H : 145/124/61 C : 145/124/61	Angle H : 135° Épaisseur / Séparation H : 2/7 Épaisseur C : 0.4
131 Zone mixte avec habitat		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 255/150/0 C : 164/99/199	Angle : 45° Épaisseur / séparation H : 2.5/5 Épaisseur C : 0.4
141 Zone vieux village		Remplissage uni Contour	R : 103/0/13 C : 74/0/10	Épaisseur C : 0.4
142 Zone vieille ville		Hachures Fond Contour	H : 153/0/20 F : 103/0/13 C : 74/0/10	Angle H : -45° Épaisseur / séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.4

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
143 Zone centre-village		Remplissage uni Contour	R : 165/15/21 C : 138/12/17	Épaisseur C : 0.4
144 Zone centre-ville		Hachures Fond Contour	H : 138/12/17 F : 165/15/21 C : 138/12/17	Angle H : -45° Épaisseur / séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.4
151 Zone de constructions et d'installations publiques A		Remplissage uni Annotation « A » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
152 Zone de constructions et d'installations publiques B		Remplissage uni Annotation « B » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
153 Zone de constructions et d'installations publiques C		Remplissage uni Annotation « C » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
154 Zone de constructions et d'installations publiques D		Remplissage uni Annotation « D » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
155 Zone de constructions et d'installations publiques E		Remplissage uni Annotation « E » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
156 Zone de constructions et d'installations publiques F		Remplissage uni Annotation « F » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
157 Zone de constructions et d'installations publiques S		Remplissage uni Annotation « S » Contour	R : 104/104/104 A : 204/204/204 C : 110/110/110	A : Arial 10 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
161 Zone libre de constructions		Remplissage uni Contour	R : 0/176/80 C : 0/143/64	Épaisseur C : 0.4
171 Zone d'activités touristiques		Remplissage uni Contour	R : 221/52/151 C : 168/40/115	Épaisseur C : 0.4
172 Zone camping résidentiel		Hachures Fond Contour	H : 255/150/0 F : 128/125/186 C : 96/94/140	Angle H : -45° Épaisseur / Séparation H : 1/5 Épaisseur C : 0.4
173 Zone camping mixte		Remplissage uni Contour	R : 128/125/186 C : 96/94/140	Épaisseur C : 0.4

Directive – Dénomination des zones d'affectation, saisie et représentation des géodonnées

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
174 Zone camping 15 LAT		Remplissage uni Annotation « 15 » Contour	R : 128/125/186 A : 255/150/0 C : 96/94/140	A : Arial 8 Décalage A « 5 » : 5 Épaisseur C : 0.4
181 Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 156/156/156 C : 130/130/130	Épaisseur C : 0.4
199 Autre zone à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 255/235/0 C : 224/206/0	Épaisseur C : 0.4
211 Zone agricole 1		Remplissage uni Annotation « 1 » Contour	R : 250/225/182 A : 204/184/149 C : 204/184/149	A : Arial 8 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
212 Zone agricole 2		Remplissage uni Annotation « 2 » Contour	R : 250/225/182 A : 204/184/149 C : 204/184/149	A : Arial 8 Séparation A : 12 Épaisseur C : 0.4
213 Zone agricole protégée		Hachures Fond Contour	H : 204/184/149 F : 250/225/182 C : 204/184/149	Angle H : 90° Épaisseur / Séparation / Décalage H : 1.5/6/3 Épaisseur C : 0.4
221 Zone agricole spéciale		Hachures Fond Contour	H : 204/184/149 F : 250/225/182 C : 204/184/149	Angle H: 90°/0° Épaisseur / Séparation / Décalage H : 1/5 Épaisseur C : 0.4
231 Zone viticole		Remplissage uni Contour	R : 212/209/138 C : 173/171/113	Épaisseur C : 0.4
232 Zone viticole protégée		Hachures Fond Contour	H : 173/171/113 F : 212/209/138 C : 173/171/113	Angle H : 90° Épaisseur / Séparation / Décalage H : 1.5/6/3 Épaisseur C : 0.4
311a Zone de protection de la nature d'importance nationale		Remplissage uni Contour Annotation « N »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12
311b Zone de protection de la nature d'importance régionale		Remplissage uni Contour Annotation « R »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12
311c Zone de protection de la nature d'importance locale		Remplissage uni Contour Annotation « L »	R : 163/255/115 C : 85/255/0 A : 85/255/0	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12
312a Zone de protection du paysage d'importance nationale		Remplissage uni Contour Annotation « N »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
312b Zone de protection du paysage d'importance régionale		Remplissage uni Contour Annotation « R »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12
312c Zone de protection du paysage d'importance locale		Remplissage uni Contour Annotation « L »	R : 27/191/191 C : 20/143/143 A : 20/143/143	Épaisseur C : 0.4 A : Arial 8 Séparation A : 12
411 Zone de hameaux et de maintien de l'habitat rural		Hachures Fond Contour	H : 161/120/120 F : 191/143/141 C : 161/120/120	Angle H : 90° Épaisseur / Séparation H : 2 / 6 Épaisseur C : 0.4
412 Zone de hameau		Remplissage uni Contour	R : 191/143/141 C : 161/120/120	Épaisseur C : 0.4
421 Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 225/225/225 C : 204/204/204	Épaisseur C : 0.4
431 Zone d'affectation différée		Hachures Fond Contour	H : 230/76/0 F : 250/225/182 C : 230/76/0	Angle H : 45° Épaisseur / Séparation H : 1/3 Épaisseur C : 0.4
441 Aire forestière		Remplissage uni Contour	R : 204/235/183 C : 179/207/161	Épaisseur C : 0.4
442 Pâturage boisé		Remplissage uni Points ronds Contour	R : 241/252/197 P : 179/207/161 C : 179/207/161	P : cercle taille 7 Séparation P : 12 Épaisseur C : 0.4
491 Zone d'activités sportives et récréatives		Remplissage uni Contour	R : 247/104/161 C : 212/89/138	Épaisseur C : 0.4
492 Zone golf		Remplissage uni Contour	R : 209/211/235 C : 182/183/204	Épaisseur C : 0.4
493 Zone camping de passage		Hachures Fond Contour	H : 204/204/204 F : 128/125/186 C : 96/94/140	Angle / Motif H : 45° / 9-5 Épaisseur / Séparation H : 1.5/8 Épaisseur C : 0.4
494 Zone équestre		Remplissage uni Contour	R : 252/197/192 C : 217/169/165	Épaisseur C : 0.4
495 Zone d'extraction et/ou de dépôt et de valorisation de matériaux		Remplissage uni Contour	R : 173/148/73 C : 145/124/61	Épaisseur C : 0.4

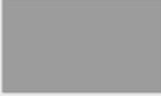
Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
496 Zone inculte		Remplissage uni Point ronds Contour	R : 235/235/235 P : 204/204/204 C : 204/204/204	Taille/Séparation P : 2/5 Épaisseur C : 0.4
497 Zone camping 18 LAT		Remplissage uni Annotation « 18 » Contour	R : 128/125/186 A : 204/204/204 C : 96/94/140	A : Arial 8 Décalage A « 8 » : 5 Épaisseur C : 0.4
498 Zone non affectée		Remplissage uni Points ronds Contour	R : 255/255/255 P : 225/225/225 C : 204/204/204	Taille/Séparation P : 2712 Épaisseur C : 0.4
499 Autre zone		Remplissage uni Contour	R : 255/255/190 C : 255/255/115	Épaisseur C : 0.4

3.2. Affectations primaires sur le plan général

Les symbologies présentées dans le tableau suivant décrivent la représentation des affectations primaires du plan général (1 : 10'000). Dans ce cas de figure, pour une meilleure lisibilité, on ne distingue pas toutes les variations communales et on se borne aux types de zones, non pas cantonales, mais fédérales. Toutes les zones hors zone à bâtir doivent par contre être représentées au niveau de granularité communale.

Tableau 6 : Symbologie de la classe d'entité AFFECTATION_PRIMAIRE selon les groupes de types de zone (Dénomination ARE cf. annexe A) pour le plan général (1 : 10'000)

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
11 Zones d'habitation		Remplissage uni Contour	R : 230/76/0 C : 168/56/0	Épaisseur C : 0.4
12 Zones d'activités économiques		Remplissage uni Contour	R : 132/0/168 C : 108/0/138	Épaisseur C : 0.4
13 Zones mixtes		Hachures Fond Contour	H : 202/122/245 F : 255/150/0 C : 164/99/199	Angle H : 45° Épaisseur / Séparation H : 2.5/5 Épaisseur C : 0.4
14 Zones centrales		Remplissage uni Contour	R : 103/0/13 C : 74/0/10	Épaisseur C : 0.4
15 Zones affectées à des besoins publics		Remplissage uni Contour	R : 104/104/104 C : 110/110/110	Épaisseur C : 0.4
16 Zones à bâtir à constructibilité restreinte		Remplissage uni Contour	R : 0/176/80 C : 0/143/64	Épaisseur C : 0.4

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
17 Zones de tourisme et de loisir		Remplissage uni Contour	R : 221/52/151 C : 168/40/115	Épaisseur C : 0.4
18 Zones de transport à l'intérieur des zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 156/156/156 C : 130/130/130	Épaisseur C : 0.4
19 Autres zones à bâtir		Remplissage uni Contour	R : 255/235/0 C : 224/206/0	Épaisseur C : 0.4

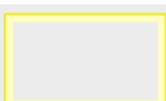
3.3. Zones superposées

Les symbolologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation du plan général (1 :10'000) et des plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000) pour la classe d'entité ZONE_SUPERPOSEE.

Tableau 7 : Symbologie de la classe d'entité ZONE_SUPERPOSEE selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour le plan général (1 : 10'000) et les plans de détail des zones à bâtir (1 : 2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
512 Zone de protection du bâti		Contour	C : 230/0/169	Épaisseur C : 2
521a Zone de protection de la nature superposée d'importance nationale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 20/5 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
521b Zone de protection de la nature superposée d'importance cantonale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 10/3/2/3 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
521c Zone de protection de la nature superposée d'importance communale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 67/201/0 CE : 6/230/0 H : 76/230/0	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 5/4 Angle / Épais. / Séparat. H : -33°/1/6
522a Zone de protection du paysage superposée d'importance nationale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 20/5 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6
522b Zone de protection du paysage superposée d'importance régionale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 10/3/2/3 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6
522c Zone de protection du paysage superposée d'importance locale		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 27/191/191 CE : 20/143/143 H : 27/191/191	Épaisseur CI / CE : 2/0.4 Motif CI : 5/4 Angle / Épais. / Séparat. H : 33°/1/6

Directive – Dénomination des zones d'affectation, saisie et représentation des géodonnées

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
523 Zone de mayens et de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage		Contour Extérieur Contour Intérieur Barbule	CE : 173/87/130 CI : 250/102/153 B : 250/102/153	Épaisseur CE / CI : 0.4/2 Épaisseur B / Longueur B : 2/6 Séparation B : 8
591 Zone de domaine skiable régie par PAD		Contour Motif	C : 0/197/255 M : 0/197/255	Épaisseur C : 1 M : cercle taille 2 Séparation M / Décalage M : 12/6
592 Zone domaine skiable avec enneigement technique		Contour Hachure	C : 0/197/255 H : 0/197/255	Épaisseur C : 1 Angle H : -80° Épaisseur / Séparation H : 2/9
593 Zone domaine skiable avec enneigement naturel		Contour Hachure	C : 0/197/255 H : 0/197/255	Épaisseur C : 1 Angle H : -80° Épaisseur / séparation H : 1/9
594 Zone d'activités sportives et récréatives superposée		Contour Hachure	C : 247/104/161 H : 247/104/161	Angle H : -45° Épaisseur H / Séparation H : 1.5/8 Épaisseur C : 2
595 Zone de golf superposée		Contour Extérieur Contour Intérieur Barbule	CE : 148/150/166 CI : 209/212/235 B : 209/212/235	Épaisseur CE / CI : 0.4/2 Épaisseur B / Longueur B : 2/6 Séparation B : 8
596 Zone d'installations à câbles (domaine skiable)		Contour Hachures	C : 0/197/255 H : 0/197/255	Épaisseur C : 0.8 Angle H : 45°/135° Épaisseur /Séparation H : 0.8/7
597 Zone d'installations à câbles (transport public)		Contour Hachures	C : 255/255/255 H : 255/255/255	Épaisseur C : 0.8 Angle H : 45°/135° Épaisseur /Séparation H : 0.8/7
599 Autre zone superposée		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/255/190 CE : 230/230/0	Épaisseur CI : 4 Épaisseur CE : 1

3.4. Périmètres

Les symbologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation du plan général (1 :10'000) et des plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000) pour la classe d'entités PERIMETRE.

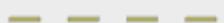
Tableau 8 : Symbologie de la classe d'entités PERIMETRE selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour le plan général (1 :10'000) et les plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
611 Périmètre avec plan spécial en vigueur		Contour	C : 0/0/0	Épaisseur C : 2
621 Périmètre à aménager		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/0/0 CE : 0/0/0	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI : 2 Épaisseur CE : 0.4
622 Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT)		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 0/0/0 CE : 0/0/0 H : 255/255/255	Motif CI : 8-4-2-4 Épaisseur CI/CE : 2/0.4 Épaisseur H / Séparation H : 3/7
631 Périmètre 2ème étape d'équipement		Contour Intérieur Contour Extérieur Hachure	CI : 168/0/0 CE : 168/0/0 H : 255/255/255	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI/CE : 2/0.4 Épaisseur H / Séparation H : 3/7
692 Périmètre de développement		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 168/0/132 CE : 168/0/132	Motif/Épaisseur CI : 3-3/4 Décalage/Méthode CI : -2/carré Terminaisons/Jointures CI : Tronquées/arrondi Épaisseur CE : 0.4
699 Autre périmètre		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 168/112/0 CE : 115/76/0	Motif CI : 14-6 Épaisseur CI : 2 Épaisseur CE : 0.4

3.5. Contenu linéaire

Les symbologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation du plan général (1 :10'000) et des plans de détail des zones à bâtir r (1 :2'000) pour la classe d'entités CONTENU_LINEAIRE.

Tableau 9 : Symbologie de la classe d'entités CONTENU_LINEAIRE selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour le plan général (1 :10'000) et les plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
711 Alignement routier		Tirets	0/0/0	Épaisseur : 1 Motif : 10-12 Terminaisons/jointures : carré/biseau
712 Alignement architectural		Tirets	0/0/0	Épaisseur : 1 Motif : 10-5-2-5 Terminaisons/jointures : carré/biseau
719 Autre alignement		Tirets Extérieurs Tirets Intérieurs	TE: 130/130/130 TI: 184/184/91	Épaisseur/Motif TE : 1.8/10-12 Épaisseur/Motif TI : 1/10-12 Terminaisons/jointures : carré/biseau
799 Autre contenu linéaire		Tirets Extérieurs Tirets Intérieurs	TE: 130/130/130 TI: 184/184/91	Épaisseur/Motif TE : 1.8/10-5-2-5 Épaisseur/Motif TI : 1/10-5-2-5 Terminaisons/jointures : carré/biseau

3.6. Contenu ponctuel

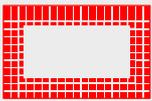
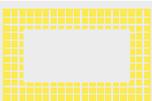
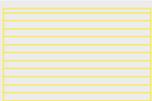
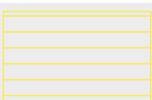
Les symbologies décrites dans le tableau suivant sont les bases de la représentation du plan général (1 :10'000) et des plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000) pour la classe d'entités CONTENU_PONCTUEL.

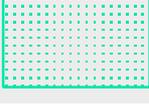
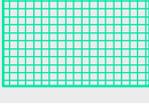
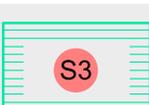
Tableau 10 : Symbologie de la classe d'entités CONTENU_PONCTUEL selon les types de zone cantonaux (cf. annexe A) pour le plan général (1 :10'000) et les plans de détail des zones à bâtir (1 :2'000).

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
811 Objet naturel		Triangle extérieur avec contour Triangle intérieur avec contour	TE et C: 38/115/0 TI: 152/230/0 Ti C: 38/115/0	Taille TE: 10 Largeur TE C: 1 Taille/Décalage TI: 7/Y -1.1 Largeur TI C: 0.5
899 Autre contenu ponctuel		Point	R: 255/255/0 C: 205/205/102	Taille: 6 Largeur C: 0.5

3.7. Contenu indicatif

Les représentations décrites dans le tableau suivant sont présentées à titre indicatif dans le but d'harmoniser au mieux les données au niveau cantonal. Tous les contenus indicatifs pouvant être représentés dans les plans du PAZ ne sont pas décrits. Il incombe à la commune ou à son mandataire de proposer une représentation adéquate et lisible selon les caractéristiques spécifiques de la commune concernée. A ce titre, il est possible de s'éloigner de la représentation proposée pour des motifs de lisibilité et de compréhension du plan.

Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
Zone de danger d'avalanche élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Carroyage CI taille / séparation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/92/230 CE : 0/92/230	Carroyage CI taille / séparation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Carroyage CI taille / séparation : 3/3 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'avalanche résiduel		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Carroyage CI taille / séparation : 3/4.5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de crue élevé		Hachures Contour	H : 255/0/0 C : 255/0/0	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue moyen		Hachures Contour	H : 0/111/255 C : 0/111/255	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue faible		Hachures Contour	H : 251/234/81 C : 251/234/81	Épaisseur / séparation H : 0.5/3 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de crue résiduel		Hachures Contour	H : 251/234/81 C : 251/234/81	Épaisseur / séparation H : 0.5/6 Angle H : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger d'effondrement élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : -45° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger d'effondrement moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/92/230 CE : 0/92/230	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : -45° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de glissement de terrain élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5

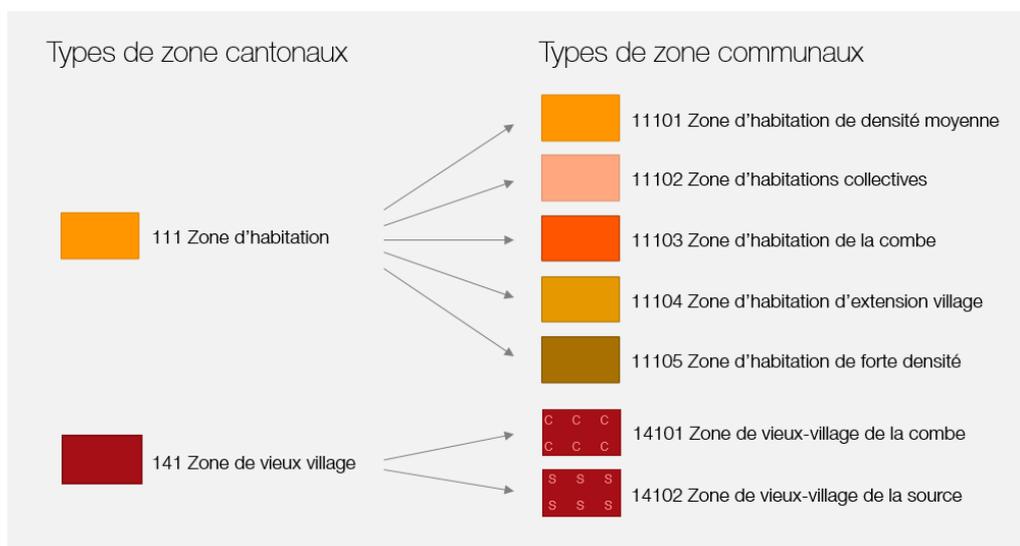
Valeur	Rendu	Type	Couleur	Dimension
			[RVB]	[pt]
Zone de danger de glissement de terrain moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/111/255 CE : 0/111/255	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de glissement de terrain faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Symbole CI : demi-cercle taille 5 Symbole CI séparation : 5 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger d'éboulement élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Symbole CI : cercles taille 3 Symbole CI séparation : 4 Épaisseur CE : 0.5
Zone de danger de chute de pierre élevé		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 255/0/0 CE : 255/0/0	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre moyen		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 0/111/255 CE : 0/111/255	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre faible		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/2 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de danger de chute de pierre résiduel		Contour Intérieur Contour Extérieur	CI : 251/234/81 CE : 251/234/81	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/4 Hachure CI angle : 90° Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources Ao		Contour Motif	C : 0/230/169 M : 0/230/169	Épaisseur C : 0.5 M : cercle taille 1 Séparation M : 3
Zone de protection des sources SI		Hachures Contour	H : 0/230/169 C : 0/230/169	Angles : 90°/0° Épaisseur / séparation : 0.5/3 Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources SII		Contour Intérieur Contour Extérieur Pastille	CI : 0/230/169 CE : 0/230/169 P : 255/127/127	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/3 Hachure CI angle : 0° Épaisseur C : 0.5
Zone de protection des sources SIII		Contour Intérieur Contour Extérieur Pastille	CI : 0/230/169 CE : 0/230/169 P : 255/127/127	Hachure CI épaisseur / séparation : 0.5/3 Hachure CI angle : 0° Épaisseur C : 0.5

4. Représentation des plans d'affectation communaux

La représentation des plans d'affectation communaux demande des nuances spécifiques que le modèle de représentation cantonal ne définit pas. Cependant, afin d'harmoniser la représentation des données communales et cantonales, les principes à suivre sont les suivants :

- Lorsque qu'un type de zone cantonal ne correspond qu'à un seul type de zone communal, la représentation cantonale est à privilégier.
- Lorsque que pour un type de zone cantonal correspondent plusieurs types de zone communaux, des nuances de la couleur cantonale doivent être proposées ou/et l'apposition de motifs lettrés sur le fond coloré du type cantonal correspondant. Une nuance de couleur plus foncée représente une densité plus forte.
- La lisibilité doit en tous les cas rester primordiale à tout endroit du plan.

Figure 5 : Exemple de représentation des types de zones communaux : nuances de couleur pour les types communaux qui correspondent au type cantonal « 111 zone d'habitation » et ajouts de motifs lettrés pour les zones communales qui correspondent à la zone cantonale « 141 Zone de vieux village »



X. Contrôle et calcul de dimensionnement

En vertu de la Loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation (LcGéo) du 10 mars 2016, les géodonnées font partie intégrante de l'homologation des PAZ. A noter également que l'article 38 al. 1 de la LcAT révisée stipule que les PAZ sont accompagnés des géodonnées de base et des géométagonnées selon les exigences qualitatives et techniques minimales définies par le canton. Ces exigences sont décrites dans le présent document.

Selon l'article 5, alinéa 2 de la LcGéo : Le Conseil d'Etat peut refuser l'homologation des documents officiels pour des raisons de non-respect des dispositions fédérales ou cantonales en matière de qualité des géodonnées.

1. Outil en ligne de contrôle des géodonnées du PAZ « CheckerPAZ »

Afin de pouvoir contrôler les géodonnées, un outil en ligne, nommé [CheckerPAZ](https://oncheck.apps.vs.ch/), est disponible à l'adresse suivante : <https://oncheck.apps.vs.ch/>. La description de l'outil et des formats acceptés sont détaillés directement dans la page web correspondante.

Avant de mettre en plan les géodonnées, à toutes les étapes de la procédure, il convient de les tester via l'outil précité. Si le rapport d'erreur obtenu est exempt d'erreurs, le no CheckerPAZ obtenu doit être ajouté au cartouche de tous les plans. En apposant ce n°, la commune certifie que les données reportées sur le plan correspondent aux données contrôlées via l'outil en ligne. De cette manière, les géodonnées utilisées ne doivent plus être transmises directement au SDT, car elles le sont automatiquement via l'outil en ligne.

Rapport de contrôle
Contrôle effectué par l'outil CheckerPAZ en ligne

No CheckerPAZ: **47**

Commune: []

Variante: AVP1

Date: **28.01.2025**

Description: 8 superpositions ont été détectées dans la classe d'entités AFFECTATION_PRIMAIRE. La liste des erreurs de superposition se trouve...
145 potentielles erreurs topologiques de colinéarité entre les polygones de la classe d'entités AFFECTATION_PRIMAIRE avec le par TRO_PotentiellesErreursTopologiques_28012025.

N° CheckerPAZ	N° CheckerPAZ	date
N° CalculDim	N° CalculDim	date
Plan cadastral	Mensuration officielle VS	date

La commune atteste que les géodonnées du PAZ représentées sur ce plan correspondent exactement aux données utilisées pour le contrôle CheckerPAZ et le calcul CalculDim mentionné avec la date et le no correspondant.

Cartouche des plans

Rapport de contrôle obtenu via l'outil en ligne CheckerPAZ

Figure 6 : Report du no CheckerPAZ et de la date dans le cartouche des plans

Afin d'utiliser une base de travail conforme à la directive, une geodatabase vide au format ESRI ou geopackage peut être téléchargée sur le site internet du SDT www.vs.ch/sdt.

2. Outil de calcul de dimensionnement des zones à bâtir et génération du plan des réserves CalculDim

Dans le cadre des révisions globale, mais également pour les modifications partielles ayant un impact dans la zone à bâtir dévolue à l'habitat, il sera nécessaire de procéder au calcul de dimensionnement. Celui-ci peut être réalisé via l'outil en ligne [CalculDim](#), disponible à cette

adresse : <https://oncheck.apps.vs.ch/>. La description de l’outil et des formats acceptés sont détaillés directement dans la page web correspondante.

De manière analogue au chapitre précédant, le no CalculDim sera reporté sur le cartouche des plans.

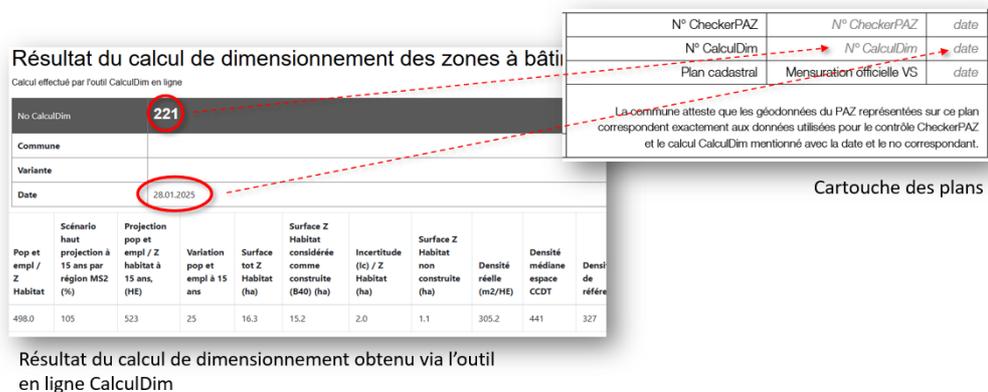


Figure 7 : Report du no de calcul et de la date dans le cartouche des plans

XI. Livraison et format des géodonnées

1. Géodonnées du PAZ

Comme décrit dans le chapitre X.1, les géodonnées du PAZ sont transmises via l’outil en ligne CheckerPAZ.

2. Géodonnées du plan des modifications

Les géodonnées du plan des modifications sont transmises en même temps que les autres documents (cf. [liste des livrables](#)). Les formats acceptés sont les suivants :

- Geodatabase ESRI (.gdb),
- Geopackage (.gpkg)

La structure des données attendue est décrite dans l’annexe C.

Annexe A

Dénominations des zones d'affectation fédérales, cantonales et communales

Etat: 14.04.2025

Code CH	Dénomination ARE	Code VS	Dénomination cantonale	Désignations complémentaires communales Exemples/Définitions
Zones à bâtir				
11	Zones d'habitation	111	Zone d'habitation	Zone d'habitation <i>faible densité</i> , Zone d'habitation <i>résidentielle</i> , etc.
		112	Zone de maintien du bâti existant	
12	Zones d'activités économiques	121	Zone artisanale	Zone artisanale <i>du marais</i>
		122	Zone industrielle	Zone industrielle <i>1</i>
		123	Zone mixte sans habitat	Zone mixte sans habitat <i>de Vissoie</i>
		124	Zone centre d'achat	Zone centre d'achat <i>Bassin</i>
		125	Zone d'activités économiques destinée à une IMD	
13	Zones mixtes	131	Zone mixte avec habitat	Zone mixte avec habitat <i>de Vissoie</i>
14	Zones centrales	141	Zone vieux village	Zone vieux village <i>du Pontet</i>
		142	Zone vieille ville	Zone vieille ville <i>de Sion</i>
		143	Zone centre-village	Zone centre-village <i>A</i>
		144	Zone centre-ville	Zone centre-ville <i>B</i>
15	Zones affectées à des besoins publics	151	Zone de constructions et d'installations publiques A	<i>Bâtiments : église, école, administration, home, hôpital, musée, etc. DS II</i>
		152	Zone de constructions et d'installations publiques B	<i>Bâtiments et installations : gare, salle de spectacle, parking couvert, STEP, Stade de sport, terrains de sport, dépôt communal, déchetterie, etc. DS III</i> <i>Installations d'élimination des déchets (déchetterie...) DS III ou DS IV</i>
		153	Zone de constructions et d'installations publiques C	<i>Places publiques, parcs publics, cimetière, places de pique-nique, etc. DS III</i>
		154	Zone de constructions et d'installations publiques D	<i>Constructions et installations de production d'énergie DS III ou DS IV</i>
		155	Zone de constructions et d'installations publiques E	<i>Equipements militaires DS IV</i>
		156	Zone de constructions et d'installations publiques F	<i>Aéroports, aérodromes, héliports DS IV</i>
16	Zones à bâtir à constructibilité restreinte	161	Zone libre de constructions	Zone libre de constructions <i>des jardins du cœur du village</i>
		171	Zone d'activités touristiques	<i>Infrastructures touristiques et hébergement y c. parc d'attraction par exemple</i>
17	Zones de tourisme et de loisirs	172	Zone camping résidentiel	
		173	Zone camping mixte	Zone camping mixte <i>du TCS</i>
		174	Zone camping 15 LAT *	
18	Zones de transport à l'intérieur des zones à bâtir	181	Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir	
19	Autres zones à bâtir	199	Autre zone à bâtir	
Zones agricoles				
21	Zones agricoles ordinaires	211	Zone agricole 1	
		212	Zone agricole 2	
		213	Zone agricole protégée	
22	Zones agricoles spécialisées	221	Zone agricole spéciale	Zone agricole spéciale <i>pour jardins familiaux</i>
23	Zones viticoles	231	Zone viticole	
		232	Zone viticole protégée	
Zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir				
31	Zones de protection de la nature et du paysage	311	Zone de protection de la nature	Zone de protection de la nature <i>nationale, régionale, locale, des haies</i>
		312	Zone de protection du paysage	Zone de protection du paysage <i>nationale, régionale, locale</i>
Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir				
41	Zones pour petites entités urbanisées	411	Zone de hameaux et de maintien de l'habitat rural	
		412	Zone de hameau *	
42	Espace de transport	421	Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir	
43	Zones d'affectation différée	431	Zone d'affectation différée	
44	Aire forestière	441	Aire forestière	
		442	Pâturage boisé	
49	Autres zones à l'extérieur des zones à bâtir	491	Zone d'activités sportives et récréatives	
		492	Zone de golf	
		493	Zone camping de passage	
		494	Zone équestre	
		495	Zone d'extraction et/ou de dépôt et de valorisation de matériaux	
		496	Zone inculte	
		497	Zone camping 18 LAT *	
		498	Zone non affectée	p. ex. pour les cours d'eau
499	Autre zone			
Zones superposées				
51	Zones superposées de protection du site bâti	512	Zone de protection du site bâti	Zone de protection du site bâti – <i>Toitures en pierres</i>
52	Zones superposées de protection de la nature et du paysage	521	Zone de protection de la nature superposée	Zone de protection de la nature superposée <i>nationale, régionale, locale, des haies</i>
		522	Zone de protection du paysage superposée	Zone de protection du paysage superposée <i>nationale, régionale, locale, des franges</i>
		523	Zone de mayens et de constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	
59	Autres zones superposées	591	Zone de domaine skiable régie par un PAD	
		592	Zone de domaine skiable avec enneigement technique	
		593	Zone de domaine skiable avec enneigement naturel	
		594	Zone d'activités sportives et récréatives superposée	
		595	Zone de golf superposée	
		596	Zone d'installations à câbles (domaine skiable)	
		597	Zone d'installations à câbles (transport public)	
599	Autre zone superposée			
Périmètres superposés				
61	Périmètres avec plan spécial en vigueur	611	Périmètre avec plan spécial en vigueur	
62	Périmètres avec plan spécial obligatoire non encore en vigueur	621	Périmètre à aménager	
		622	Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT)	
63	Périmètres avec étape d'équipement différée	631	Périmètre 2ème étape d'équipement	
69	Autres périmètres superposés	691	Zone réservée	
		692	Périmètre de développement	
		699	Autre périmètre	
Contenus linéaires				
71	Alignement	711	Alignement routier	
		712	Alignement architectural	<i>Alignement architectural facultatif, Alignement architectural obligatoire, Alignement architectural d'aménagement des franges</i>
		719	Autre alignement	
79	Autres contenus linéaires	799	Autre contenu linéaire	
Contenus ponctuels				
81	Objets naturels	811	Objet naturel	p. ex. arbres remarquables / blocs erratiques
89	autres contenus ponctuels	899	Autre contenu ponctuel	

* nouvelle zone proposée selon la révision partielle du PDC en cours (à utiliser uniquement une fois le PDC contraignant selon l'article 8, al. 2^{bis} LcAT)

AFFECTIATION_PRIMAIRE					
Description : Zones d'affectation primaire					
Type : surface					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut (fr)	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire	
ZONE_A_AMENAGER	Zone à aménager	La zone est-elle à aménager ?	Entier long, liste de valeurs (oui_non) 0 : oui 1 : non	Obligatoire	
ZONE_A_AMENAGER_TEXTE	Zone à aménager (texte)	No ou Nom de la zone à aménager	Texte(50)	Facultatif	
PLUS_VALUE_POTENTIELLE	Plus-value potentielle	Cette zone est-elle potentiellement soumise à la plus-value ?	Entier long, liste de valeurs (oui_non) 0 : oui 1 : non	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

ZONE_SUPERPOSEE					
Description : Zones d'affectation superposée					
Type : surface					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Type communal	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire	
ZONE_A_AMENAGER	Zone à aménager	No de zone à aménager	Entier long, liste de valeurs (oui_non) 0 : oui 1 : non	Obligatoire	
ZONE_A_AMENAGER_TEXTE	Zone à aménager (texte)	No de zone à aménager	Texte(50)	Facultatif	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

CONTENU_LINEAIRE					
Description : Contenus linéaires					
Type : ligne					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

CONTENU_PONCTUEL					
Description : contenus ponctuels					
Type : point					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
REF_TYPE_COMM	Réf. type comm	Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM.GID)	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

TYPE_COMM					
Description : Types de zones communales					
Type : table					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
GID	ID Type comm.	Identifiant communal	Entier long	Obligatoire	
COMMUNE	Commune	No OFS de la commune	Entier long	Obligatoire	
REF_TYPE_VS	Réf. type VS	Référence au type cantonal qui lui-même fait référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_VS.GID)	Obligatoire	
TYPE_COMM	Type	Désignation du type de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire	
ABREV_COMM	Abrev.	Abréviation du type de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire	
FORCE_OBLIGATOIRE	Force obligatoire	Force obligatoire (par défaut 1 : contraignant)	Entier long, liste de valeurs (FORCE_OBLIGATOIRE)	Obligatoire	
		opposable aux propriétaires, défini par le plan d'affectation	1 : <i>contraignant</i>		
		opposable aux propriétaires, défini par une autre procédure	2 : <i>indicatif</i>		
HAUTEUR_TOTALE	Hauteur totale	Hauteur totale définie selon LC art.11. Par défaut, -1.	Double	Obligatoire	
HAUTEUR_EXCAVATION	Hauteur d'excavation	Hauteur d'excavation définie selon LC art.11. Par défaut, -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IBUS_MIN	IBUS min	Indice brut d'utilisation du sol minimum (IBUS). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IBUS_MAX	IBUS max	Indice brut d'utilisation du sol maximum (IBUS). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IOS_MIN	IOS min	Indice d'occupation du sol minimum (IOS). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IOS_MAX	IOS max	Indice d'occupation du sol maximum (IOS). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IM_MIN	IM min	Indice de masse minimum (IM). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_IM_MAX	IM max	Indice de masse maximum (IM). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_SVER_MIN	SVER min	Indice de surface verte minimum (Sver). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
INDICE_SVER_MAX	SVER max	Indice de surface verte maximum (Sver). Si l'indice n'est pas renseigné pour le type de zone, attribuer la valeur -1.	Double	Obligatoire	
DS	Degré sensibilité bruit	Degré de sensibilité au bruit	Entier long, liste de valeurs (DS_BRUIT)	Obligatoire	
			0 : <i>Aucun DS</i>		
			1 : <i>DS1</i>		
			2 : <i>DS2</i>		
			3 : <i>DS3</i>		
			4 : <i>DS4</i>		
5 : <i>non nécessaire</i>					
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

TYPE_VS					
Description : Types de zones (VS)					
Type : table					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
GID	ID Type VS	GID - Code du type de zone du canton	Entier long	Obligatoire	
REF_TYPE_CH	Réf. type CH	Référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_CH.GID)	Obligatoire	
TYPE_VS_FR	Type fr (VS)	Désignation du type de zone du canton en français	Texte(200)	Obligatoire	
TYPE_VS_DE	Type de (VS)	Désignation du type de zone du canton en allemand	Texte(200)	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

TYPE_CH					
Description : Types de zones (CH)					
Type : table					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
GID	ID Type CH	GID - Code du type de zone de la Confédération	Entier long	Obligatoire	
TYPE_CH_FR	Type fr (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en français	Texte(200)	Obligatoire	
TYPE_CH_DE	Type de (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en allemand	Texte(200)	Obligatoire	

PERIMETRE

Description : Périmètre superposés

Type : surface

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
REF_DOSSIER_JUR	Réf. Dossier. jur.	Référence au dossier juridique	Entier long, référence (DOSSIER_JURIDIQUE.GID)	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

DOSSIER_JURIDIQUE

Description : disposition juridique

Type : table

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire/facultatif	Remarque
GID	GID	GID	Entier long	Obligatoire	
TYPE	Type	Type	Entier long, liste de valeurs (TYPE_PERIM)	Obligatoire	
			600 : Révision globale		
			601 : Homologation complémentaire		
			602 : Modification partielle		
			603 : Révision globale d'une sous-commune fusionnée		
			611 : Périmètre avec plans spécial en vigueur		
			621 : Périmètre à aménager		
			622 : Périmètre à aménager (art. 33ss LcAT)		
			631 : Périmètre avec 2ème étape d'équipement		
			692 : Périmètre de développement		
698 : Périmètre avec étape d'équipement différée					
699 : Autre périmètre					
COMMUNE	Commune	No OFS de la commune	Entier long	Obligatoire	
LOCALISATION	Localisation	Localisation	Texte(200)	Obligatoire	
TITRE_OFFICIEL	Titre officiel	Titre officiel selon la construction suivante : type de dossier suivi de la localisation	Texte(200)	Obligatoire	ex. : Modification partielle au secteur le Pontèt
ABREVIATION	Abréviation	Abréviation	Texte(50)	Obligatoire	
NO_OFFICIEL	No.	No officiel	Texte(50)	Facultatif	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	



MODIFICATION_PAZ					
Description : Modifications de l'affectation primaire du PAZ					
Type : surface					
Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut (fr)	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
NUM_MODIFICATION	Numéro de la modification	Numéro de la modification (celle-ci doit correspondre aux plans papiers / mention dans rapport 47 OAT, etc.)	Entier long	Obligatoire	
REF_TYPE_COMM_ACTUEL	Réf. Type comm. actuel	Selon PAZ en vigueur - Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM_ACTUEL.GID)	Obligatoire	
REF_TYPE_COMM_FUTUR	Réf. Type comm. futur	Selon PAZ projeté - Référence au type communal qui lui-même fait référence au type cantonal et fédéral	Entier long, référence (TYPE_COMM_FUTUR.GID)	Obligatoire	
TYPE_MODIF	Type de modifications	Quel est le type de modifications d'affectation ?	Entier long, liste de valeurs (TYPE_MODIF) 1 : Extension ZAB dévolue à l'habitat (HZB ---> ZABH) 2 : Extension autres ZAB (HZB ---> ZAB) 3 : Réduction ZAB dévolue à l'habitat (ZABH --> HZB) 4 : Réduction autres ZAB (ZAB --> HZB) 5 : Modification d'affectation de ZAB dévolues à l'habitat vers une autre ZAB (ZABH --> Autres ZAB) 6 : Modification d'affectation d'une autre ZAB vers une ZAB dévolue à l'habitat (Autres ZAB --> ZABH) 7 : Modification à l'extérieure de la zone à bâtir (chgt HZB --> HZB) 8 : Autres changements	Obligatoire	Cf. Aide de travail "Rapport 47 OAT"
DS_MODIF	DS modifié	Y a-t-il une modification du degré de sensibilité au bruit ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement"
EQUIPEMENT	Equipement	Le secteur concerné est-il équipé ?	Entier long, liste de valeurs (EQUIPEMENT) 0 : non équipé 1 : équipé 2 : partiellement équipé 3 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement"
SITES_POLLUES	Sites pollués	La mesure de planification est-elle concernée par un site pollué ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement"
SITES_POLLUES_ETAT	Sites pollués (état investigation)	Statut Osites	Texte(500)	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement" / Prendre contact avec le SEN
SITES_POLLUES_TYPE	Sites pollués (type pollution)	Type de pollution	Texte(500)	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement" / Prendre contact avec le SEN
OPAM	OPAM	La mesure de planification se situe-t-elle (partiellement ou totalement) dans un périmètre de consultation d'une entreprise soumis à l'OPAM ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Prévention des accidents majeurs"
OPAM_DENS_1	OPAM densification 1	Une augmentation de la densité de population/emplois est envisagée dans le périmètre de la mesure de planification ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Prévention des accidents majeurs"
OPAM_DENS_2	OPAM densification 2	Dans le cas où une augmentation de la densité de population/emplois est attendue, quelle est cette augmentation en équivalent habitants/emplois ?	Double	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Prévention des accidents majeurs"
SDA	Surfaces d'assolement	La mesure de planification touche-t-elle des SDA ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Agriculture"
RNI	Rayonnement non ionisant	Dans le cas de la délimitation d'une nouvelle zone à bâtir, celle-ci se situe-t-elle à proximité d'installations générant un rayonnement non ionisant ?	Entier long, liste de valeurs (OUI_NON_PLUS) 0 : oui 1 : non 2 : non nécessaire	Obligatoire	Cf. fiche thématique "Environnement"
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

TYPE_COMM_ACTUEL

Description : Types de zones communales du PAZ actuel

Type : table

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
GID	ID Type comm. actuel	Identifiant du type communal actuel	Entier long	Obligatoire	
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire	
TYPE_COMM	Type communal actuel	Désignation du type actuel de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire	
REF_TYPE_VS	Réf. type VS	Référence au type cantonal qui lui-même fait référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_VS.GID)	Obligatoire	
DS	Degré sensibilité bruit	Degré de sensibilité au bruit	Entier long, liste de valeurs (DS_BRUIT)	Obligatoire	
			0 : <i>Aucun DS</i>		
			1 : <i>DS1</i>		
			2 : <i>DS2</i>		
			3 : <i>DS3</i>		
			4 : <i>DS4</i>		
5 : <i>non nécessaire</i>					

TYPE_COMM_FUTUR

Description : Types de zones communales du PAZ futur

Type : table

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
GID	ID Type comm. futur	Identifiant du type communal futur	Entier long	Obligatoire	
COMMUNE	Commune	Commune	Entier long, liste de valeurs (Communes)	Obligatoire	
TYPE_COMM	Type communal futur	Désignation du type futur de zone de la commune	Texte(200)	Obligatoire	
REF_TYPE_VS	Réf. type VS	Référence au type cantonal qui lui-même fait référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_VS.GID)	Obligatoire	
DS	Degré sensibilité bruit	Degré de sensibilité au bruit	Entier long, liste de valeurs (DS_BRUIT)	Obligatoire	
			0 : <i>Aucun DS</i>		
			1 : <i>DS1</i>		
			2 : <i>DS2</i>		
			3 : <i>DS3</i>		
			4 : <i>DS4</i>		
5 : <i>non nécessaire</i>					

TYPE_VS

Description : Types de zones (VS)

Type : table

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
GID	ID type VS	GID - Code du type de zone du canton	Entier long	Obligatoire	
REF_TYPE_CH	Réf. type CH	Référence au type fédéral	Entier long, référence (TYPE_CH.GID)		
TYPE_VS_FR	Type fr (VS)	Désignation du type de zone du canton en français	Texte(200)	Obligatoire	
TYPE_VS_DE	Type de (VS)	Désignation du type de zone du canton en allemand	Texte(200)	Obligatoire	
REMARQUE	Remarque	Remarque	Texte(500)	Facultatif	

TYPE_CH

Description : Types de zones (CH)

Type : table

Nom de l'attribut	Alias fr	Définition de l'attribut	Type / domaine de valeur	Obligatoire / facultatif	Remarque
GID	ID type CH	GID - Code du type de zone de la	Entier long	Obligatoire	
TYPE_CH_FR	Type fr (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en français	Texte(200)	Obligatoire	
TYPE_CH_DE	Type de (CH)	Désignation du type de zone de la Confédération en allemand	Texte(200)	Obligatoire	